

NON AU PROJET DE LOI SUR LE « SERVICE MINIMUM » : LE DROIT DE GRÈVE NE SE NÉGOCIE PAS !

Un projet de loi inacceptable

Le projet de loi prévoit diverses nouvelles mesures applicables aux entreprises de transport (sûrement dans un premier temps), pour encore restreindre le droit de grève.

- Délai de prévenance et « obligation de négocier » qui imposent un délai pouvant aller jusqu'à 11 jours entre l'appel à la grève et son déclenchement. Interdiction des préavis successifs sur le même sujet.
- Obligation de se déclarer gréviste deux jours avant, au risque de sanctions pour les salariés.
- Possibilité pour la direction ou un syndicat non gréviste d'organiser une consultation après 8 jours de grève, pour en contester la validité.
- Renvoi des discussions à des « négociations » entreprise par entreprise, ou secteur par secteur.

Autrement dit, si la loi est appliquée strictement, il va être encore plus difficile de faire grève, et les conflits risquent fort d'être rapidement déclarés illégaux. C'est le retour 150 ans en arrière.

Un objectif à double détente

L'objectif immédiat est évidemment de préparer la remise en cause des régimes spéciaux de retraite dans les transports, encore à 37,5 années de cotisation, en cherchant à tout prix à éviter de renouveler la grande grève de 1995 qui était partie sur le même sujet.

Mais l'objectif plus large est d'accentuer la pression sur le droit de grève, d'abord dans les transports, puis dans tout le secteur public (Fillon veut que la prochaine cible soit l'Éducation nationale), mais aussi dans le privé. L'heure est à la multiplication des conflits, des grèves qui peuvent être dures, comme les six semaines à PSA Citroën Aulnay. Or les exigences du capitalisme mondialisé poussent à toujours plus de restructurations, dans le privé comme dans la fonction publique ou le secteur nationalisé.

Il y avait déjà la loi Perben et la journée de grève indivisible dans le public, l'évacuation des usines occupées au nom de la liberté du travail dans le privé, il faut maintenant accentuer la pression, déclarer la grève illégale, comme en Allemagne, aux États-Unis ou ailleurs, pour permettre les hausses de productivité exigées par le capitalisme.

C'est le sens profond de cette nouvelle attaque contre le droit de grève : c'est pourquoi elle nous concerne tous.

Une question cruciale pour tous les travailleurs

On entend certains dirigeants syndicaux affirmer qu'il s'agit d'une loi « inutile et provocatrice ». Rien de plus faux. Pour les bourgeois, c'est une loi tout à fait utile et réfléchie.

D'autres nous disent qu'il n'y a pas que le droit de grève, que nous avons d'autres moyens de lutte à notre disposition. Depuis l'apparition du mouvement ouvrier organisé, la grève est le moyen privilégié d'action de la classe ouvrière et des travailleurs. C'est une forme de lutte collective, radicale, qui touche le capital là où ça fait mal, à la production. C'est pour cela que les patrons voudraient l'interdire, non par souci des « usagers » ! Si les patrons et le gouvernement voulaient améliorer les services publics, ils cesseraient de les démanteler au nom de la rentabilité, ils embaucheraient massivement les personnels nécessaires, ils remplaceraient les matériels vétustes (par exemple les trains de banlieue) !

Défendons le droit de grève !

Défendre le droit de grève, pour tous, sans aucune restriction, c'est défendre un droit qui a permis d'arracher la plupart de nos acquis. C'est refuser d'être un peu plus soumis à l'exploitation. C'est défendre notre organisation de classe, nos moyens de lutte. C'est préparer au mieux la nécessaire contre-offensive pour les salaires et l'emploi, contre la précarité et la pénibilité.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas accepter que les principales directions syndicales aillent « négocier » notre droit de grève avec le gouvernement. Nous ne pouvons pas accepter qu'elles renvoient à des « négociations » entreprise par entreprise, chacun chez soi, isolé, sans rapport de force collectif. Au contraire, tous les syndicats et tous les syndicalistes dignes de ce nom doivent refuser toute restriction du droit de grève, préparer et appeler à une puissante mobilisation pour défendre le droit de grève. Une victoire de Sarkozy sur cette question décisive décuplerait la violence des autres attaques en préparation (contre le droit à la santé, contre le contrat de travail à durée indéterminée, contre les immigrés, etc.). C'est pourquoi les collectifs syndicaux et syndicats organisateurs du Forum du Syndicalisme de Classe et de Masse ont décidé de s'unir pour aider les travailleurs à se défendre et de participer aux rassemblements du 31/07 :

Non au service minimum ! Aucune restriction au droit de grève !

Oui à l'organisation et la lutte des travailleurs contre l'exploitation et contre le gouvernement !

Les syndicats et collectifs de militants syndicaux organisateurs du Forum du Syndicalisme de Classe et de Masse :

- **Continuer la CGT (CL-CGT)**. Tél. : 06 08 03 51 88 — Site : <http://assoc.wanadoo.fr/continuer.la.cgt>
 - **Comité pour un Courant Intersyndical Lutte de classe Anti-bureaucratique (CILCA)**. Tél. : 06 66 25 16 65 — Site : <http://courantintersyndical.free.fr>
 - **Collectif Unitaire pour un Front Syndical de Lutte de classe (CUFSC)**. Tél. : 02 37 36 44 61 — Site : <http://collectif-syndical-classe.over-blog.com>
 - **Collectif Général des Travailleurs (CGT-E) Dalkia**. Tél. : 01 74 61 19 51 — Site : <http://www.cgtedalkia.com>
 - **Blog Où va la CGT ?** Site : <http://ouvalacgt.over-blog.com>
 - **Oxygène, section Paris-I/Paris-IV de la FSE (Fédération Syndicale Étudiante)**. Tél. : 01 44 07 86 92 — Site : <http://oxygenefse.free.fr>
- La FSE nationale s'associe également à ce tract.* Courriel : fse.relations@lutttes-etudiantes.com. — Site : <http://www.lutttes-etudiantes.com>